

Burton



COURRIER

DE LA SAMBRE.

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)
Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

N° 518.

VENDREDI.

2 DÉCEMBRE 1831.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 30 novembre.

RÉSISTANCE A L'ARBITRAIRE.

Nous signalerons à nos lecteurs un autre acte bien digne de servir d'exemple, non seulement à toutes les régences et à tous les bourgmestres du district d'Audenaerde, mais encore à tous ceux dont les commissaires jugeraient à propos d'imiter l'exemple de M. C. de Smet: c'est celui du conseil communal et du bourgmestre de la commune d'Eenaeme. Voici la pièce, elle n'a pas besoin de commentaire, elle porte avec elle sa louange :

« Le conseil communal, consulté par M. le bourgmestre de ladite commune, sur la circulaire de M. le commissaire du district ;

« Considérant que les entraves mises à la liberté de l'enseignement ont été un des principaux griefs qui ont amené la ruine de l'ancien gouvernement ;

« Considérant que la circulaire respire évidemment les mêmes principes dont le renversement a causé tant de sacrifices à la Belgique ;

« Considérant que la constitution garantit à tous la liberté d'enseignement, et qu'en conséquence la police intérieure des écoles n'entre aucunement dans les attributions de l'administration communale ;

« Arrête à l'unanimité, qu'il s'abstiendra de répondre à M. le commissaire jusqu'à ce qu'il soit ultérieurement rassuré sur l'esprit et le but de la circulaire. »

Fait, etc.

Suivent les signatures,

Cependant M. C. de Smet semble ne pas se décourager ; il veut encore faire ostentation de ce genre de courage qui l'a rendu si célèbre au congrès. Il paraît qu'il vient de réitérer toutes ses demandes à M. van Hoobroeck de Mooreghem, et de fixer un délai de 8 jours endéans desquels il aura à y répondre, sans quoi M. le gouverneur sera sollicité d'envoyer à Mooreghem un commissaire spécial. Malheureusement pour M. C. de Smet, il a affaire à un homme qui, ayant déjà résisté à plus d'un despotisme, ne se laissera pas intimider par celui du jeune commissaire du district d'Audenaerde. Quant à M. le gouverneur, il n'est pas homme non plus à exécuter les menaces que M. C. de Smet croit devoir faire dans sa colère. Nous sommes assez curieux de voir ce que M. C. de Smet jugera convenable de faire après le double refus que nous croyons qu'il essuiera et de la part de M. de Mooreghem et de la part de M. le gouverneur. Il aura recours à M. Lesbroussart ou aux ministres eux-mêmes, et nous croyons cette circonstance des plus heureuses dans ce moment ; car il faudra enfin une explication définitive, dans laquelle nous ne pouvons croire que, malgré la constitution, raison sera donnée à M. le commissaire du district d'Audenaerde. Car, dans ce cas, tout le district se prépare, comme du temps de Guillaume, à recourir aux pétitions pour reconquérir une liberté qu'on veut déjà lui ravir, et, nous n'en doutons pas, l'exemple de ce district serait bientôt suivi par tout le pays.

(Journal des Flandres.)

LÉOPOLD, roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu l'art. 1^{er} du titre 1^{er} du décret du congrès national, en date du 18 juillet dernier, et l'art. 72 de notre arrêté du 17 août suivant, prescrivant des mesures sanitaires ;

Vu l'avis du conseil supérieur de santé ;

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêtés et arrêtons :

Art. 1^{er}. Sont rangées, jusqu'à autres dispositions, sous le régime de la *patente brute*, et soumises aux dispositions prescrites par l'art. 4 de notre arrêté du 17 septembre dernier, n° 223 ; les provenances des royaumes de Saxe et de Hanovre, du duché de Brunswick et d'Oldenbourg, des provinces prussiennes situées sur la rive gauche de l'Elbe, autres que le grand-duché du Bas-Rhin, de la ville libre de Lubeck et de son territoire, ainsi que des embouchures de l'Elbe et Weser.

Art. 2. Sont également soumises au régime sanitaire, et placées provisoirement sous le régime de la *patente suspecte*, les provenances de la Hollande.

Art. 3. Nos ministres sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin officiel*.

Donné à Bruxelles, le 26 novembre 1831.

LÉOPOLD.

Par le roi : le ministre de l'intérieur *ad intérim*, DE THEUX.

Nous annonçons avec plaisir qu'une liste de souscription en faveur des braves polonais circule dans les bureaux du ministère de la guerre ; elle est déjà couverte de nombreuses signatures, nous donnerons les noms des signataires.

— La haute-cour militaire, ayant trouvé que toutes les formalités prescrites par les codes militaires dans les procédures à charge des fugitifs avaient été remplies, a condamné hier par coutumace le gé-

ral Vandersmissen, fugitif, à la déchéance de son rang militaire, au bannissement du royaume et aux frais de la procédure par application de l'article 200 du code de procédure pour l'armée de terre. — Si l'accusé se représente, il anéantit les effets de ce jugement, et il doit être procédé à son égard dans la forme ordinaire.

— Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs une note que nous communiquons un de nos amis :

« Une personne établie depuis longtemps à La Haye, ville qu'elle a quittée il y a peu de jours, m'assure que toutes les dispositions du gouvernement hollandais font présager le refus *persévérant* du roi Guillaume à tout arrangement qui n'aura pour stipulation première qu'une *quasi-restauration*, c'est-à-dire l'abdication de notre bon roi et l'introduction du prince d'Orange comme *vice-roi de la Belgique*.

« On croit, en Hollande, que l'empereur Nicolas, gardant rancune à la révolution de juillet, excite sourdement le roi Guillaume et qu'il le soutiendra dans la nouvelle lutte qu'il médite.

« Enfin, on ne doute pas que les hostilités ne soient reprises d'une manière *abrupt* avant le printemps prochain. En général, le peuple préférerait la paix ; quoique pourtant certaines classes sourient à l'idée que la guerre pourrait amener la destruction du port d'Anvers. (Pol.)

— Dimanche dernier, une députation de Nivelles est venue déposer au Champ des Martyrs une large pierre tumulaire. La musique de la Grande-Harmonie accompagnait le cortège.

— La *Gazette Universelle* d'Augsbourg donne une lettre particulière de Palerme, en date du 25 octobre, laquelle annonce que les chefs de la révolte du 1^{er} septembre ont été fusillés ce matin-là. Ils étaient au nombre de 11 ; les autres perturbateurs ont été condamnés aux travaux forcés pour un terme plus ou moins long, ou à la détention temporaire ; un seul a été provisoirement mis en liberté.

La même feuille publie des nouvelles des frontières de Pologne, du 14 novembre, selon lesquelles la police de Varsovie continue son système de rigueur, de sorte que la générosité de l'empereur ne s'applique pas aux Polonais, ou est méconnue par les fonctionnaires revêtus de l'autorité. On s'y flattait encore de l'intervention des cabinets étrangers, mais tout ce qu'ils pourraient faire serait de recommander au gouvernement russe d'user de douceur avec les Polonais. Il était fortement question du séquestre des biens de tous ceux qui se trouvent dans la catégorie des bannis ; dans tous les cas, il ne leur sera pas permis de tirer des revenus hors du royaume, et toutes les mesures sont prises pour empêcher que cela ne se fasse clandestinement. Les réfugiés polonais seront dans une position déplorable.

CHOLÉRA.

Un matelot anglais attaqué en juin dernier du *choléra*, à Bombay, eut le courage de se faire tirer jusqu'à six livres de sang dans l'espace de cinq heures. On le crut mort pendant un instant ; mais il ne tarda pas à donner ensuite de signes de vie. Il demanda à boire une bouteille de bière ; et sans user d'aucun autre remède, en vingt-quatre heures il recouvra entièrement la santé. Les résultats ont été à-peu-près les mêmes à l'égard de trois autres individus qui voulurent suivre son exemple.

— Le général Nunziante vient de publier à Naples un mémoire sur le *choléra*. Partant de la supposition que le mal est importé par des animalcules invisibles, il prétend que le soufre brûlé est le meilleur préservatif, et cite plusieurs faits à l'appui de son opinion.

— Dernièrement, on voulait enterrer à Vienne un malade du *choléra*, mort en apparence ; au moment où on l'emportait, il donna fort heureusement quelques signes de vie. On a remarqué dans cette ville que le côté des rues exposé au midi, était beaucoup plus sain que l'autre ; au midi, il meurt comparativement moins de personnes qu'au nord, où beaucoup sont atteintes et meurent.

NAMUR, 1^{er} décembre.

On nous adresse l'article suivant, qui n'a pu paraître dans *l'Avenir* à cause de sa suspension. L'auteur nous paraît avoir bien établi, sous des comparaisons presque géométriques, la position des *unionistes* français vis-à-vis de leurs compatriotes divisés en étroites coteries. Ces rapprochemens ne sont pas sans quelque intérêt pour notre pays.

« Que les disciples de nos doctrines viennent un jour à figurer dans la représentation nationale, ce qui vraisemblablement n'arrivera pas de sitôt, sur quels bancs se placeront-ils pour se conformer de leur mieux au classement actuel des partis ? Cette question n'est pas aussi oiseuse qu'elle peut le paraître au premier aperçu : en déterminant où nous siégerions, nous ferons, mieux que par les exposés les plus formels des principes, comprendre à la masse du peuple qui nous sommes et ce que nous voulons.

« Et d'abord remettons à la droite le soin de nous caser : bien évi-

demment elle nous renverra aux extrémités de la gauche; et la gauche à son tour, aux extrémités de la droite. Erreur de part et d'autre. Mais le *juste-milieu* sera vraisemblablement plus équitable. Quelque chose, que nous appellerons son instinct, lui dira sans doute que nous ne sommes pas des siens, en quoi il aura raison; et que nous sommes de moitié moins éloignés de chacune des extrémités que du centre, en quoi il n'aura pas tort. Pour nous contenir à notre véritable place il faudrait donc que, de demi-circulaire, la salle du Palais-Bourbon devint circulaire, de telle sorte que nous pussons toiser en plein le parti qui à Varsovie et ailleurs a rétabli l'ordre aux dépens de la liberté, de la nationalité, de l'honneur enfin. Tristes doctrinaires, qui révelent leur impuissance de constituer la société par cela seul qu'ils parlent de concilier deux conditions inhérentes à toute société et par conséquent fondamentales au même titre et au même degré! Non, cette conciliation, disons mieux, cette neutralisation méconnaît la théorie sociale et n'enfante que les réactions, de plus en plus haineuses, irrémédiables, de la liberté; c'est-à-dire de la licence, contre l'ordre; de l'ordre, c'est-à-dire du despotisme, contre la liberté.

« On voit que notre position, à nous qui ne voulons ni diminuer la liberté au profit de l'ordre, ni l'ordre au profit de la liberté, mais que l'ordre et la liberté s'agrandissent mutuellement, est en dehors de toutes nos combinaisons parlementaires.

« Mais lorsque l'avenir, qui sera du présent, aura chassé le passé des affaires, il est vraisemblable que les absurdes distinctions de centre, droite et gauche n'existeront plus que dans l'histoire.

« Interrogeons les partis sur leurs vœux, quelles seront leurs réponses? La droite proclame l'ordre, mais comment le conçoit-elle? De la divergence des opinions résulte celle des volontés, et par suite l'anarchie; donc point de liberté d'opinions, c'est-à-dire de presse, d'enseignement, de culte. Fort bien, mais quel sera le tribunal qui décidera de la sociabilité des doctrines religieuses ou politiques? Un pouvoir humain, c'est-à-dire variable, et que ces messieurs seront les premiers à méconnaître dès qu'il prononcera contre eux. Tournons-nous vers la gauche, que veut-elle? la liberté; et pour la conquérir? le despotisme: expliquons-nous. Les ennemis de la liberté pensent, parlent, écrivent, enseignent, prêchent, et gagnent ainsi des partisans à leur cause. A ce mal quel remède? punir les actes contraires à la sécurité générale? non, il est plus sûr de prévenir de fâcheuses dissidences, et, puisque toutes les libertés sont autant de moyens de ruiner toutes les libertés, on trouva des prétextes très-plausibles pour censurer les écrivains, la liberté de la presse, qui demandent pour former les écoles des instituteurs qui veulent la suppression du monopole des études; pour saccager les églises des fidèles qui réclament les droits de la conscience; et le tout pour le plus grand avancement des principes. C'est pour mieux faire aimer la liberté que ces messieurs commencent par la faire désirer à quiconque a le malheur de ne pas penser comme eux en tous points, sans se croire moins libéral pour cela.

« Et le centre? Milieu variable entre toutes les opinions qui se succèdent aux sommités politiques, il se joue de tous les principes et accepte tous les faits, c'est-à-dire tous les budgets. Que le pouvoir se fonde sur le droit divin ou sur la souveraineté populaire, le justemilieu ne lui paiera pas moins le tribut d'une inamissible soumission.

« Que la droite trouve son intérêt à prendre la croix pour étendard en l'opposant à l'arbre de la liberté, nous le concevons. Il est politique d'identifier la cause de l'absolutisme expirant avec celle du catholicisme dont les portes de l'enfer ne prévandront point. Que la gauche à son tour se complaise à nourrir cette prévention dans l'esprit du peuple, et, s'acharnant contre le signe sacré de notre foi, aliène à la cause du libéralisme des masses qui ne demandent pas mieux que de s'y rattacher, nous n'en concluons qu'une chose, c'est qu'on peut haïr la religion beaucoup plus qu'on n'aime la liberté. Et comment le justemilieu va-t-il concilier des volontés si diverses? Vous n'aurez ni la croix ni l'arbre; êtes-vous maintenant d'accord? Nous, au contraire, nous disons: Arborez l'arbre et la croix..... Notre système de conciliation n'en vaut-il pas un autre dans l'intérêt de l'ordre public, que vraiment on ne croit de notre temps pouvoir affermir qu'en blesant toutes les convictions. »

AMNISTIE BELGE.

Tout le monde sait qu'un grand nombre d'hommes se sont depuis dix mois rendus coupables de lâcheté, de dilapidation, de perfidie, de concussion et de trahison. Tout le monde sait que c'est à ces crimes que nous devons notre humiliation, la perte de notre honneur national, et un budget de dépenses qui déjà surpasse les ressources du pays. Tout le monde s'attendait à ce que les coupables seraient du moins accusés, livrés à la justice et enfin punis. Eh bien! tout le monde sera encore une fois mystifié et tout le monde l'a bien mérité.

Il y aura toujours des filous tant qu'il y aura des badauds; ni police ni tribunaux n'y peuvent. La simplicité et la sottise sont pour les fripons ce que sont les cadavres pour les vautours.

Y aurait-il donc plus de coupables que d'innocents? car tous étant confondus dans ce murmure accusateur du public, il n'importe qu'aux coupables de demeurer inconnus. Il en est, et nous aimons à croire que c'est le grand nombre, qui ont bien mérité du pays, sinon par leurs talents du moins par leur dévouement, leur probité, leur patriotisme. Mangneront-ils donc aujourd'hui pour la première fois à leur devoir? Hésiteront-ils de repousser loin d'eux des hommes indignes du pays, indignes de la confiance du roi? Il n'y a pas ici de justemilieu possible, ils doivent nous délivrer de l'intrigue, de la rapine et

de ce patriotisme hâriolé de toutes les couleurs sur fond jaune, ou bien devenir eux-mêmes l'objet de justes soupçons.

Deux ministres, dans la séance du 27, ont pris hautement la parole contre la prise en considération; lisez leurs discours et vous verrez combien les dilapidateurs et les traîtres sont chers à leurs cœurs. L'on a invoqué jusqu'à la prérogative en leur faveur :

« On ne s'attendait guère; »

Qu'attendre cependant d'un courtisau d'Anvers et d'un signataire du message du 11 décembre? L'on accordera donc un bill d'indemnité au lieu d'un verdict d'accusation. Voilà du moins une véritable amnistie.

V.

On écrit de Gand, 29 novembre :

Pendant l'avant-dernière nuit on a distribué des munitions de guerre aux troupes de notre garnison.

On nous informe que le premier régiment d'infanterie de ligne fort de 3,600 hommes environ, arrivera après-demain en cette ville, pour y tenir garnison. On dit qu'il sera remplacé sur la ligne par la garde civique.

— On écrit d'Anvers, 29 novembre :

Deux alléges sont parties de la citadelle pour la Hollande.

Le bruit court en ville que les Hollandais ont fait un mouvement en avant de Berg-op-Zoom : aucune nouvelle n'est encore venue confirmer ce bruit.

— On écrit de Gheel, 25 novembre :

La crue excessive des eaux depuis plusieurs jours est devenue si forte qu'elles viennent d'emporter une partie du chemin de Westerloo à Diest, sur une largeur d'environ quarante mètres : le chemin qui sert de digue d'inondation aux travaux de Westerloo, aurait causé beaucoup de dommages aux ouvrages des fortifications, à cause du mauvais sol sur lequel elles sont assises, si M. le lieutenant de génie Cambier, commandant à Westerloo, n'avait pas apporté toute l'activité désirable pour les faire réparer.

— On annonce que l'on va augmenter le nombre des canons de la citadelle de Liège, ainsi que les travaux de défense de cette forteresse.

— Les communications avec Maëstricht sont presque entièrement interceptées. Si la ville était assiégée, on ne prendrait pas plus de précautions qu'on en prend n'en ce moment. Le général Dibbets paraît avoir reçu des ordres exprès à cet égard de la Hollande. Soyons sur nos gardes, il se prépare quelque chose. Les mêmes ordres avaient été donnés au commandant de Maëstricht avant la funeste campagne du mois d'août.

— On se rappelle les paroles mémorables de M. de Brouckere à M. Gendebien dans la séance du 24 novembre, lors de la discussion de son budget.

« Il est impossible de vérifier les calculs que vous a présentés l'honorable M. Gendebien. »

« Je déclare que, si j'avais à recommencer, je ferais encore de même. »

« Je me fais fort d'établir que le bénéfice de l'entrepreneur n'est pas de 4,500 florins par jour, mais seulement de 2,000 florins, et c'est ce qu'un entrepreneur sans ambition peut raisonnablement gagner. »

En vérité, lorsque la nation vient demander compte à son ministre de l'emploi des impôts énormes qui pèsent sur elle, de semblables moyens de justification sont désespérans. Et ce qui ne l'est pas moins, c'est la confiance et la facilité avec lesquels la chambre accorde les crédits qui lui sont demandés par un ministre dont le langage est aussi léger.

(Industrie.)

— On nous écrit de Paris, en date du 28 novembre :

« Au départ du courrier, de nouvelles provocations ont quelque peu agité le faubourg St-Marceau pendant la soirée d'hier. Les grilles du Louvre ont été fermées dès la chute du jour. De fortes patrouilles ne cessent de sillonner les quartiers occupés par la classe ouvrière. De nouvelles distributions ont été faites à la troupe en eau-de-vie et argent. Les régimens sont consignés. La saisie de plusieurs correspondance napoléonistes et républicaines a prévenu les mouvemens qui devaient éclater. On est convaincu que M. Casimir Périer, en poussant les choses à l'extrême, fera d'une question de pain une question de dynastie. Qu'il y prenne garde! Quelques arrestations encore ont été effectuées la nuit dernière. La plupart des personnes compromises ont quitté Paris. Les étrangers sont en butte à la surveillance la plus active et la plus tracassière. La tranquillité de la capitale est parfaite. On espère qu'elle ne sera pas troublée de sitôt. S'il y a du nouveau, comptez sur mon exactitude. 54 arrestations viennent d'être faites, dont plusieurs importantes. »

— S. A. I. le grand duc Michel est parti le 20 de Varsovie pour Riga, où se trouve le quartier-général des régimens de la garde.

L'ecclésiastique Szyndziarski, un de ceux qui ont pris le plus de part aux événemens du 15 août dernier, a été arrêté.

— On écrit de Lille, 29 novembre :

La dépêche télégraphique suivante a été transmise à monsieur le préfet du Nord, hier, à sept heures du soir, par une estafette de Seclin :

« Paris, 28 novembre, à une heure après-midi.

« Le gouvernement a reçu de Lyon une dépêche télégraphique du 27 au matin, qui annonce que l'ordre et la tranquillité y règnent; les boutiques et les théâtres sont ouverts. — Paris est parfaitement tranquille. »

— On assure, dit le *Courrier français*, « Que le directeur d'artillerie et le commandant de l'école de Besançon ont reçu l'ordre de diriger sur Lyon toutes les troupes et toutes les pièces d'artillerie qui sont disponibles.

Séance du 23 novembre.

Présens : MM. Lemielle - Mazure, président, Anciaux, Kegeljan, Dufer, Hubau, Bodart, Wautelet, Polet et Th. Dandoy, secrétaire.

Le nombre des membres présents étant suffisant pour délibérer, M. le président déclare que la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion du budget pour l'exercice 1832, parvenu à l'allocation de la police; il est décidé 1° qu'il sera fait les démarches nécessaires pour obtenir la mise à la pension de M. Goubaut, qui, à cause de son grand âge, ne peut plus apporter l'activité qu'exigent les fonctions de la police, mais que pour reconnaître les services qu'il a rendus dans cette partie et la probité qu'il a constamment apportée dans l'exercice de ses devoirs, sa pension sera fixée à 600 fl. 2° Que le traitement de M. Demaiffe qui reste seul chargé de la surveillance de tout ce qui concerne la police sera fixé à huit cents florins.

Le conseil déclare que, dans le cas où la mise à la pension de M. Goubaut n'aurait pas lieu, ces deux sommes réunies seraient partageables entre lui et M. Demaiffe. 3° Qu'il fixe à quatre cents florins le traitement de M. Rops, en sa qualité de chef du bureau auxiliaire de police.

Le conseil, considérant, que par suite de la démission de M. Augustin, agent du casernement, cet emploi est vacant et que les intérêts de la ville exigent une active surveillance tant dans les bâtimens des casernes que dans la conservation du mobilier et des literies,

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. M. Michel Braibant est nommé agent du casernement aux appointemens de trois cents florins annuellement.

2. Il jouira pour 1831 du restant disponible sur le traitement alloué au sieur Augustin comme ayant rempli ses fonctions depuis l'époque de sa démission.

Le conseil vote en faveur de M. Dubois, sous-chef du bureau aux détails militaires, une gratification de cinquante florins pour le surcroît de besogne qu'il a éprouvé pendant le passage des troupes françaises.

Le travail du budget n'étant pas terminé, la séance est suspendue pour être reprise demain à cinq heures de relevée.

A. LEMIELLE-MAZURE, président.

THÉ. DANDOY, secrétaire.

EXTERIEUR.

NOUVELLES DE HOLLANDE.

Un lettre particulière, porte que l'emprunt de 138 millions a été couvert de souscriptions volontaires. La ville d'Amsterdam y a concouru pour 80 millions; Rotterdam, pour 40.

Nous faisons observer que cet emprunt de 138 millions comprend les emprunts faits l'année dernière.

— Il est à remarquer que le budget pour 1832, présenté aux états-généraux de Hollande par le ministre des finances de ce pays, porte la rente annuelle de la dette calculée à raison de 15/31 de cette dette; les 16/31 restant, a dit le ministre, devant rester à la charge de la Belgique.

Le budget de la guerre, calculé sur l'état de paix, s'élève à 14 millions de florins, et le ministre a annoncé que lorsque la paix serait définitivement conclue, ce budget pourrait encore être diminué de 2 millions.

FRANCE. — Paris, 29 novembre.

Du 29, quatre heures du matin.

La dépêche télégraphique du 28 qui annonce que le prince royal et le ministre de la guerre étaient arrivés à Trévoux, annonce aussi qu'ils avaient été rejoints par le général Roguet.

Une députation composée d'un adjoint du maire de Lyon et de trois autres personnes, avait été reçue par le prince et par le maréchal.

Le gouvernement a reçu dans la journée une lettre du préfet du Rhône, en date du 26, annonçant que la tranquillité continuait de régner à Lyon. Les ouvriers retournaient, en grande partie, au travail.

Ce soir, une députation, envoyée de Lyon et composée de MM. Gauthier et Casenove, est arrivée à Paris. Elle a été reçue par M. le président du conseil. Elle vient réclamer des secours pour une partie de la population, et annonce le désir manifesté de toute part dans la ville de voir rétablir l'autorité des lois.

Une lettre du 24 annonce que les ouvriers savent déjà que des renforts de troupes viennent appuyer celles qui ont été refoulées dans les environs; mais, dit cette lettre, si l'on veut recourir à la force pour occuper Lyon, les plus grands malheurs sont à craindre, car les ouvriers sont décidés à se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Une autre lettre du 24 nous apprend qu'il y avait ce jour-là environ 400 blessés à l'hôpital. On supposait que des deux côtés la perte avait dû être égale. 150 grenadiers, à qui l'arsenal avait été confié, ont été contraints de le rendre et se sont repliés sur Oulins, où ils ont demandé à l'adjoint du maire un guide pour Villefranche, afin de gagner Mâcon. Après la plus vive résistance, les sapeurs-mineurs et le génie ont cédé le poste de la poudrière; mais ils avaient eu auparavant la précaution de noyer les poudres.

Le *Journal du Commerce* de Lyon cite un trait qui prouve combien il y a de grandeur et d'héroïsme dans ces hommes pour lesquels certaines gens ne trouvent que des paroles de colère et de mépris. Dans la journée du lundi, les ouvriers étaient aux prises avec le 66^e; un adjudant-major, blessé, tomba entre leurs mains. Pendant le combat plusieurs d'entre eux le portèrent chez un pharmacien, et après l'avoir comblé de soins, ils le rapportèrent couché sur un matelas garni de draps et de couvertures et le rendirent au détachement en disant : *Voilà votre blessé, ramportez-le, nous ne voulons point avoir sa mort à nous reprocher.*

La confiance, continue le *Journal du Commerce*, semble vouloir enfin renaître. Les magasins ont commencé à se rouvrir.

— M. Soult se chargera-t-il de trancher la difficulté avec du canon? Ce sera donc en combattant contre des Français que M. le prince royal gagnera ses éperons. Nous ne craignons pas d'être désavoués en avançant que M. d'Orléans déplorera amèrement la fatalité qui l'aura poussé à une telle extrémité; car l'héritier du trône, si nous sommes bien informés, avait dans le temps été vivement blessé du rôle équivoque que lui a fait jouer dans la ridicule campagne de la Belgique l'individu qu'on s'obstine à maintenir à la tête des affaires du pays.

(Les Communes.)

— Depuis deux jours les arrestations se multiplient avec une effrayante rapidité. A la liste que nous avons donnée hier, il faut ajouter les noms de MM. Lune et Mesnil. Le crime du premier était de s'être promené dans la rue Cadet avec un petit chapeau et une redingote grise. Il a été transféré à la préfecture de police, au milieu d'une affluence considérable qui donnait des marques non-équivoques de son mécontentement.

Quand au sieur Mesnil, il paraît que son unique tort est d'habiter le même hôtel que le sieur Danton. On a fait une longue perquisition dans le domicile de ce dernier, qui a trouvé le temps de se soustraire au mandat lancé contre lui. Le frère du sieur Mesnil n'a dû lui-même sa liberté qu'à une fuite précipitée.

M. Chactas, ancien officier de cavalerie, ancien condamné politique, et employé à la *Révolution*, a été moins heureux. Il est à la préfecture de police, où on le tient au secret.

Enfin la police a fait encore deux descentes chez M. Lejour, qui s'est aussi soustrait aux recherches des agens chargés d'opérer son arrestation.

(Idem.)

Les proclamations suivantes ont été affichées dans les rues de Lyon et de la Croix-Rousse dans la journée du 24.

MAIRIE DE LA VILLE DE LYON.

Union, fraternité, oubli du passé.

Lyonnais!

Trop de malheurs ont affligé notre cité, ne portons pas plus longtemps la joie dans le cœur des ennemis de notre industrie: Citoyens, ralliez-vous à vos magistrats, qui sont et seront toujours à leur poste, pour maintenir l'ordre et la tranquillité publique.

Que notre devise soit dès à présent et pour toujours: *Union, fraternité, oubli complet du passé.*

Les chefs d'ateliers sont invités à présenter sur-le-champ à la mairie l'état des ouvriers qu'ils employaient, afin qu'on puisse aviser aux moyens de faire distribuer immédiatement quelques secours aux nécessiteux.

MM. les présidens des sections des ouvriers sont invités à se réunir de suite à l'Hôtel-de-Ville.

Le maire de Lyon, Boisset, adjoint.

Lyonnais!

Quelques hommes, sans consistance, veulent élever un pouvoir usurpateur à côté de l'autorité protectrice de vos magistrats, ou plutôt ils veulent l'anéantir. Lyonnais, le souffrirez-vous? voulez-vous retomber dans l'anarchie? subirez-vous le joug d'une poignée de factieux? Non, vous m'entourerez pour me donner la force de rétablir l'ordre et la tranquillité. Aucune attaque n'est à craindre de l'extérieur; j'en réponds sur ma tête.

Braves ouvriers, qui m'avez appelé votre père, aidez-moi à sauver la ville des malheurs qui la menacent encore, afin que je puisse m'occuper de vos intérêts. Vous n'abandonnez pas la cause de l'ordre, c'est la vôtre; parce que sans ordre, point de travail. Nos ennemis de l'intérieur et de l'extérieur jouissent de nos dissensions; ils sont prêts à en profiter.

J'ordonne les dispositions suivantes:

Art. 1^{er}. L'autorité supérieure ayant seule le droit de donner le mot d'ordre, les postes ne reconnaîtront que celui qui leur sera envoyé cacheté de la préfecture.

2. Tout individu qui distribuerait des ordres du jour qui ne viendraient pas de la préfecture sera arrêté et conduit devant moi pour rendre compte de ses intentions.

3. Je requiers, au nom du salut de la ville, tous les bons citoyens de prendre les armes pour assurer l'exécution des mesures que je serais dans le cas de prendre dans l'intérêt de l'ordre.

4. J'invite les citoyens zélés, capables de faire les fonctions d'officiers d'état-major, à m'offrir leurs services.

Lyon, le 24 novembre 1831.

Le conseiller d'état, préfet du Rhône,
DU MOLART.

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.
CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 30 novembre.

(Présidence de M. de Gerlache.)

La séance est ouverte à onze heures et demie.

L'ordre du jour est la suite de la discussion sur la prise en considération du projet de la commission.

M. Geadebien. Messieurs, je crois avoir établi hier que la plupart des argumens qu'on a fait valoir démontrent à eux seuls la nécessité de renvoyer le projet en sections. J'en étais arrivé à répondre aux observations faites par quelques honorables membres, et particulièrement par M. le ministre des affaires étrangères sur le fait même de la proposition. Quelque intempestifs que soient ces raisonnemens, je crois devoir y répondre, parce qu'ils pourraient exercer une certaine influence sur la décision que vous allez prendre.

L'orateur discute ensuite successivement les objections présentées par M. de Meulenaere; il les combat une à une, s'attache à démontrer qu'elles sont sans fondement, ainsi que le reproche de violation de la constitution qu'on a adressé au projet. Puis il réfute les raisonnemens présentés par d'autres orateurs, et termine en demandant le renvoi du projet aux sections; ce projet lui semble nécessaire par les argumens mêmes de ses adversaires, car ils prouvent qu'il est essentiel de s'éclairer sur une matière aussi importante.

M. Poschet prononce un discours contre la prise en considération.

M. Lebègue. Les opinions divergentes qui ont été émises dans cette enceinte depuis trois jours me donnent de plus en plus la conviction qu'il est nécessaire de prendre en considération le projet de la commission d'enquête.

M. Milcamps parle pour la deuxième fois contre la prise en considération.

M. Devaux. Les causes sont évidentes pour M. de Blargnies, elles sont en face du soleil, et cependant il demande une enquête, quand il a, quand il possède cette évidence. Eh bien! s'il en était ainsi, il faut déposer sur le bureau une proposition d'accusation. Quant à moi, je vous y convie, je vous y provoque; faites-là, cette proposition.... Vous ne la ferez pas! (Sensation.) Vous ne la ferez pas, car vous savez ce que vous auriez à redouter s'il vous fallait préciser des élémens de conviction, vous savez que le résultat d'une telle proposition serait de vous couvrir d'une confusion nouvelle. Je vous répète encore: accusez, accusez; mais ne flétrissez pas!

(Bravo! bravo!)

M. de Robaulx. A bas!

M. le président. N'interrompez donc pas, M. de Robaulx; on ne doit donner aucune marque d'approbation ni d'improbation.

M. de Robaulx. Quand on dit *bravo!* je puis bien répondre, à bas!

M. Lardinois prononce un discours en faveur de la prise en considération.

M. Lebeau. Oui, les causes de nos désastres sont connues. Le relâchement de la discipline dans l'armée, la diffamation contre les fonctionnaires publics et les caractères les plus purs, les manœuvres des partis, les oscillations de toute nature, l'insurrection prêchée par les associations, une presse tantôt absurde, tantôt malveillante, l'espèce d'anarchie qui régna sous le ministère du régent, voilà les causes de l'affaiblissement du pouvoir et de notre défaite. Voilà ce qui est notoire; et vous voulez le constater par un acte solennel, et vous croyez que cela est bien honorable pour le pays? Ne me parlez pas de défendre l'honneur national, il n'a pas besoin de défenseur de cette nature.

M. Fleussu parle en faveur de la prise en considération.

M. Lewitt parle en faveur de la prise en considération.

M. Blargnies. Messieurs, si l'attaque violente dont j'ai été l'objet de la part de M. Devaux n'a surpris, elle m'a pas ébranlé les convictions que je puis avoir sur certaines personnes, voire même sur certains ministres; de ces convictions je n'ai fait confidence à personne, ni dans cette chambre ni au dehors.

Je n'ai reconnu ni tact ni bonne foi chez ceux qui ont comparé au comité de salut public, au tribunal révolutionnaire d'horrible mémoire, une commission sortie de votre sein, élue par vous, commission essentiellement révocable par vous, et qui vous demande de pouvoir citer des témoins et compulser des archives, en prononçant des amendes pécuniaires contre les récalcitrans.

M. Lehon, dans un discours assez étendu, s'oppose à la prise en considération.

La séance est levée à 4 heures.

Demain séance publique à 11 heures.

Aujourd'hui à midi, le roi passera en revue toutes les troupes qui se trouvent à Bruxelles: l'école militaire, le 4^e régiment d'infanterie, deux bataillons de gardes civiques mobilisés, deux batteries d'artillerie, deux compagnies non montées, le train et les guides seront rangés en bataille dans la rue Royale et sur le boulevard de l'Observatoire.

Après la revue, le roi fera sur la Place-Royale la remise du drapeau au 4^e régiment. Les troupes défilent après la cérémonie.

Les drapeaux seront successivement distribués aux troupes de ligne et aux régimens de cavalerie.

— Les assises de la province du Brabant, pour le quatrième trimes-

tre de 1831, s'ouvriront à Bruxelles, le mardi 27 décembre 1831, à 9 heures du matin. Sont nommés pour les présider M. Vanderbelen, conseiller en la cour, pour siéger en qualité de juges aux dites assises, MM. les conseillers Domis, de Facqz, de Page, Nicolay, Knopff, et pour suppléans au besoin MM. les conseillers de Lahault et Trenteseaux.

— On écrit de Zwolle (Hollande): Le 19 et 20 du courant, sont arrivés, venant de La Haye, plus de 600 hommes de schuttery du Brabant septentrional, pour être organisés.

On lit dans le *Politique*:

Nous ne nous étions pas trompés, le roi Guillaume médite une attaque nouvelle: il veut des conditions plus favorables encore que celles qui lui ont été faites par la conférence, il veut la ruine de la Belgique ou la restauration complète. Il n'y a plus à s'y tromper. Aucune réconciliation n'est possible entre ce monarque entêté et le peuple qui a secoué son joug.

Soyons donc sur nos gardes, nous le répétons encore: préparons-nous à une vigoureuse résistance. Peut-être la Providence nous ménage-t-elle le moyen de reconquérir notre dignité et de laver le nom belge de la tache que l'incapacité et l'imprévoyance des anciens chefs de l'armée lui ont imprimée. Que la frontière se hérisse de soldats. Honte, honte éternelle au lâche qui à l'heure du danger déserterait son poste!

Nous verrons si ces Hollandais si fiers, si fanfarons, sont invincibles: si ceux qui à Waterloo ont fui si lâchement parviendront une seconde fois à faire passer sous leurs fourches ceux qui, à cette même bataille, ont égalé en courage les premiers soldats du monde.

COMMERCE.

Cargaisons des navires entrés au port d'Anvers, le 25 novembre.

Potasse, 738 barils. Sucre, 244 sacs et 367 caisses. Coton Lousiane, 104 balles. Tabac Kentucky, 105 boucauds. Bois de campêche, 25 tonneaux. Chum, 4 barils. Rix 866 balles. Tapis, 1 rouleau. Marchandises, 2 caisses. Tableaux, 8 caisses.

BOURSE D'ANVERS, du 29 novembre.

Métalliques	87 1/2	A	Rente perp. Esp ^{le} à Paris.	
Lots de fl. 250	384	P	" " " à Amst.	47
Napolitains	73 1/2	A	Anglo Danois	66 P
Société de commerce			Lots de Pologne	100 P
Guebhard			Emprunt des 12 mil.	84 à 84 1/4 et P

Bourse de Paris du 28 novembre. Rentes 5 p. c. au compt., jouissance du 22 mars 1830 94 fr. 75 c. — Rentes 3 p. c., jous. du 22 juin 1830 68 fr. 25 c. — Act. de la banque, 0000 fr 00 c. — Certif. falconnet, 00 fr. 00 c. — Cortès d'Espagne, 00 fr. 00 — Emp. royal d'Espagne 1830, 00 fr. 00. — Rente perp. d'Espagne 00 fr. 00.

Marché de Namur du 29 novembre 1831. Fl. C^{ts}. C^{es}.

Froment-roux, la rasière	9	75	70
Seigle.	6	85	59
Avoine	2	75	62
Pommes de terre.	1	41	42
Beurre.	0	64	29

ANNONCES.

1390. Le lundi 19 décembre 1831, à neuf heures du matin, la commune de Nisme, près Mariembourg, fera vendre aux enchères publiques en la maison commune, le taillis et les écorces de 41 bonniers, divisés en six portions, sis dans la taille Larasse, plus les écorces de la coupe n° 5 de l'aménagement, divisée en dix portions.

Nisme, le 29 novembre 1831.

Le bourgmestre de Nisme,

A. LECLERCQ.

791. EFFETS PUBLICS.

Le notaire Delvigne se charge d'acheter et de vendre des rentes remboursables de domaine, pour servir aux paiemens des bois acquis du ci-devant syndicat et de tous autres effets publics et obligations de a Belgique, de la France, de l'Espagne et d'autres gouvernemens.

1088. Plusieurs capitaux importants et autres à placer sur hypothèques ou sur billets à promesses d'hypothèques.

S'adresser au notaire Delvigne.

1274. Namèche, aîné, négociant en fers, rue de Bruxelles, N° 9 à Namur, se charge de vendre et d'acheter des rentes remboursables pour le paiement des bois acquis du ci-devant syndicat, autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, etc.

Il paye au prix le plus élevé les récipissés de l'emprunt de 12 millions.